

# Généalogie & Histoire

REVUE DU CENTRE D'ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES RHÔNE-ALPES



## Une nouvelle loi sur les archives !

Un nouveau texte réglementant les archives devrait voir le jour en ce début d'année 2014. Il devenait nécessaire de préciser un certain nombre de points, seulement 5 ans après la loi du 15 juillet 2008.

Le projet qui sera présenté devrait inclure les documents numériques, non inscrits jusqu'à présent dans la loi. Les délais de communication seraient revus pour une meilleure cohérence et pour une simplification de l'accès aux documents. Trop difficiles à mettre en œuvre, les délais calculés à partir des dates de naissance ou de décès des individus et celui de minorité devraient être supprimés ou réaménagés.

La graduation des délais de communication resterait identique, sauf pour les actes de mariage qui deviendraient communicables après 50 ans seulement. Sans changement, les registres de naissances seraient accessibles à partir de 75 ans et les registres de décès resteraient d'accès immédiat.

La future loi devrait également interdire la dispersion des fonds d'archives privées lors de ventes aux enchères par exemple.

Les archives incommunicables à vie pourraient voir leur délai de divulgation ramené à 100 ans, avec possibilité de demandes de dérogation. Cela concerne les archives classées sensibles, notamment les documents relatifs aux armes nucléaires ou chimiques.

En tout état de cause, la loi ne répondra pas à toutes les questions, il faudra compter sur la jurisprudence.

La Fédération française de généalogie, consultée à l'occasion de ce nouveau texte, préconise que les archives numériques disposent du même statut que les archives « papier » et soient d'accès libre et gratuit. Elle souhaite également que les lois de 1979 et 2008 soient abrogées afin d'éviter toute ambivalence avec le nouveau texte. Enfin, il est essentiel que nos associations puissent réutiliser les archives librement et gratuitement.

Notre instance fédérale envisage le recours à nos parlementaires pour déposer des amendements, au cas probable où le texte ne répondrait pas aux attentes des généalogistes.

Alors, restons vigilants.

Michel Coupet  
Président du CEGRA  
et de Ceux du Roannais.

Les pages II et III de couverture ont été réalisées avec des documents fournis par le CdR.

Encarts  
- feuilles de commande par correspondance

## Sommaire

### II - Jean Canard : généalogiste et historien du Roannais

1 - Une nouvelle loi sur les archives

2 - Déodat Gratet de Dolomieu (II)

*Guy Gardien*

8 - La bataille de Marsangues

*Jean-Claude Dumolard*

13 - QUESTIONS

27 - Le citoyen Desonnaz et la Savoie, puis Genève, sous la Révolution (I)

*Roland Mallinjouid*

31 - Relancer les associations

32 - La Ville

Une indépendance éphémère (II)

*Michel Fusy*

37 - Onomastique et vocabulaire

39 - Mars 2014, faites des maires !

*Monique Bonvallet*

40 - Courrier des lecteurs

42 - Paléographie :

Dettes - Lardiers (04) - 1674

*Anne Bojon*

44 - Le château du Clapier

*André Pauze*

48 - Généalogie ascendante de Paul Blachot

*Jean Blachot*

50 - Dispute autour de la bannière des pénitents de Condrieu

*Pierre Vaganay*

52 - Généalogie ascendante de Louis Jolivet

*Pierre Jolivet*

54 - RÉPONSES

66 - Nouvelles des associations

73 - Bibliographie

*Agnès Bergeret*

75 - Revue de presse

*Denis Bellon*

76 - Table des matières 2013 (numéros 153 à 156)

III - Jean Canard

Extraits de son œuvre

et plusieurs brèves ...

**Généalogie & Histoire :**  
publication trimestrielle éditée par l'association  
**Centre d'Études Généalogiques**  
**Rhône-Alpes**

Siège social et publication

14, rue des Glairaux

38120 - Saint-Égrève

tél. 04 38 02 07 28

courriel : [cegra-infos@orange.fr](mailto:cegra-infos@orange.fr)

site internet : <http://cegra.fr>

Les manuscrits, même non publiés,  
ne seront pas retournés à leurs auteurs.

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité  
de leurs auteurs.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation,  
sont réservés pour tous pays.

© C.E.G.R.A. - Informations 2014

Dépôt légal à parution - ISSN 0180 - 5886

Commission paritaire n° : 0516 G 88021

**Directeur de la publication :** Jean Fontenille  
**Secrétaire de rédaction :** Monique Bonvallet  
**Trésorier :** Guy Prud'homme  
**Réalisation tech. :** Denis Bellon, Fernand Daval  
**Vente par correspondance :** Jean-Michel Taunier  
**Équipe de rédaction :**

Marie-Françoise Arens, Agnès Bergeret,  
Jean Blachot, Anne Bojon, Michèle Bruyat,  
Michel Fusy, Serge Guiboud-Ribaud,  
Michel Henry, Yves Jacquet, Patrick Martin,  
Jean Molin, Guy Mouchonay,  
Geneviève et Marc Rousselot-Pailley,  
Claude Sapin, Denis Serve, Bernard Tixier.

**Webmestre :** Fernand Daval

**Imprimeur :**  
Imprimerie Notre-Dame - Montbonnot (38)

**Routage :**  
Édit routage communication - Avignon (84)

**Tirage :** 4400 exemplaires

**Abonnement annuel (4 numéros) :**

France : 13 € - Étranger : 15 €

Prix au numéro : 6,00 €